

Les enjeux environnementaux au cœur des missions



Notre champ professionnel, au travers de ses missions, joue un rôle toujours plus important pour la préservation de l'environnement, une nouvelle croissance et un développement humain durable au travers de la fiscalité, du contrôle économique et environnemental, du financement de l'économie, de la collecte d'informations, de l'analyse ...



Le fossé ne cesse de grandir entre les objectifs affichés et les émissions mondiales de gaz à effet de serre qui continuent de croître à un rythme soutenu. Les constats faits par le GIEC, rapport après rapport, sont pourtant accablants. Sans action sur les sources humaines d'émissions, la température moyenne à la surface de la Terre augmente et le réchauffement est de plus en plus rapide, les événements météorologiques extrêmes sont plus nombreux : vagues de chaleur, pluies torrentielles, inondations... le niveau des mers et océans s'accroît et ces changements majeurs impactent d'ores et déjà les populations et tous les écosystèmes.

Face à cette situation, les engagements pris par les États, dans le cadre de l'accord de Paris, sont loin du compte. S'ils étaient respectés, ils conduiraient à une trajectoire de réchauffement de 3,2° d'ici à la fin du siècle. Il faudrait donc que les engagements soient plus ambitieux sur la période 2020/2030. Mais, cela

nécessite des changements radicaux d'autant plus que le niveau de revenu et de richesses est fortement corrélé au niveau d'émission de gaz à effet de serre (GES). La tenue de la COP 25 à Madrid le confirme, il y a une forte exigence de la société civile pour des changements de modes de vie, de production et de consommation. D'ores et déjà face à l'urgence climatique, actions collectives et individuelles peuvent faire évoluer la situation.

En France, le gouvernement a élaboré des plans climat et des stratégies qui traduisent les engagements internationaux et

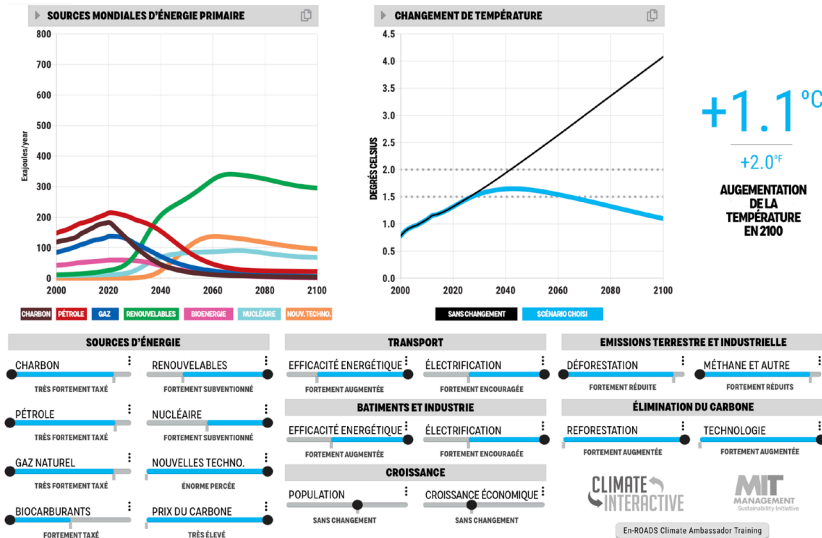
européens réaffirmant, année après année, des objectifs ambitieux comme dans la loi énergie climat votée en septembre 2019 qui reprend l'objectif de neutralité carbone en 2050 (La neutralité carbone résulte de l'équilibre entre les émissions des activités humaines et l'absorption par les sols, les forêts...).



SIMULATEUR DE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE DU MIT*

* Massachusetts Institute of Technology

EN UTILISANT AU MAXIMUM TOUS LES LEVIERS



Cet outil, quelle que soit sa perfectibilité, permet de montrer à quel point il sera difficile de lutter contre le réchauffement climatique mais laisse toutefois voir que ce n'est pas sans espoir sous conditions de mener des actions fortes.
<https://en-roads.climateinteractive.org>

ACCÉLÉRER LA BAISSÉ DES ÉMISSIONS INTÉRIEURES ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS IMPORTÉES

Pour agir, il faut une connaissance exacte des émissions à GES par habitant. La France a longtemps mis en avant une comptabilisation des émissions produites sur son territoire (6,7 tonnes d'équivalent CO₂ par habitant en 2017). Mais comptabiliser ces émissions ne suffit pas. Il faut tenir compte des importations et exportations de produits.

Parmi les nouveaux indicateurs de richesse qui doivent être pris en compte dans l'évaluation des politiques publiques, figure désormais l'empreinte carbone qui comptabilise l'ensemble des émissions résultant de la consommation intérieure de biens et services qu'ils soient produits en France ou importés. Avec cette approche, l'empreinte carbone est de 11,2 tonnes de CO₂ en 2017 (alors que l'ambition pour ne pas

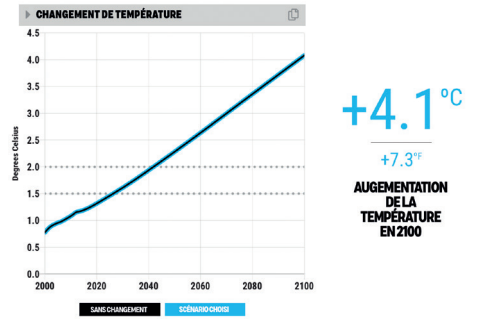
dépasser un réchauffement planétaire supérieur à 2° en 2050 serait de 2 tonnes de CO₂/an).

La part des émissions importées a doublé entre 1995 et 2017. Elles représentent 56 % de l'empreinte carbone française. En termes de secteurs concernés, le transport, suivi du logement et de l'alimentation sont les sources les plus importantes de l'empreinte carbone. La France est un des pays développés où l'écart entre le niveau des émissions territoriales et celui des émissions liées à la consommation est le plus élevé. C'est aussi selon l'OCDE, l'un des pays développés où l'empreinte carbone a relativement peu baissé ces dernières années.

Pour la CGT, cette situation doit conduire à engager des efforts massifs pour relocaliser des activités industrielles, pour développer l'économie circulaire.

Concernant la comptabilisation des émissions territoriales et le calcul de

SANS CHANGEMENT



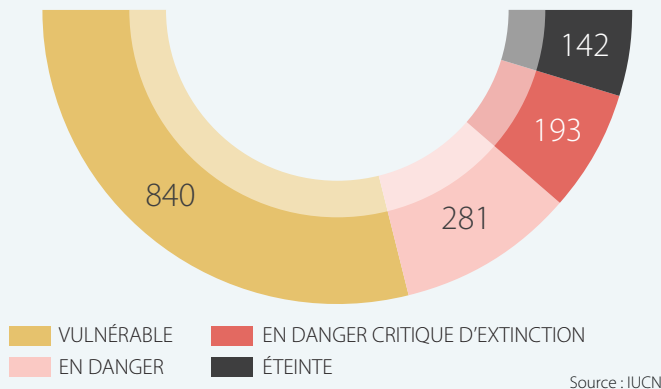
l'empreinte carbone, il est nécessaire que la statistique publique, dans ses différentes composantes (services statistiques des douanes, Insee, services du Ministère de la transition écologique...), poursuive les travaux engagés pour approfondir, mettre à jour et harmoniser au niveau européen et international.

Des méthodes de comptabilisation des émissions harmonisées au niveau international sont d'autant plus importantes qu'elles ouvrent sur la mise en œuvre de plusieurs articles du traité de Paris. L'un des enjeux de la COP 25 à Madrid fut par exemple de définir les règles d'application pour les futurs marchés du carbone en évitant des doubles comptabilisations dans les échanges d'émissions de CO₂ (par le pays vendeur et par le pays acheteur).

CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET PERTE DE BIODIVERSITÉ

Les changements climatiques, la destruction et la fragmentation des milieux naturels et des habitats liés à l'urbanisation et au développement d'infrastructures de transport, les pollutions, la surexploitation et le trafic des espèces menacées contribuent à la perte de biodiversité. De nombreux textes internationaux, européens et nationaux visent à la préservation de la biodiversité. La Convention sur le commerce international des espèces

ESPÈCES MENACÉES EN FRANCE MÉTROPOLE, DOM ET COM



de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, connue par son sigle CITES ou encore comme la Convention de Washington, est un accord international entre États dont l'objectif est de veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces.

Le commerce international licite réglementé par la CITES représente plusieurs milliards de dollars par an. Des centaines de milliers de permis permettent un contrôle en certifiant au cas par cas le caractère légal, durable et traçable du commerce des spécimens concernés. La CITES confère une protection à des titres divers à plus de 37 000 espèces sauvages. Il existe parallèlement un commerce illégal estimé à plus de 20 milliards de dollars par an (source PNUE-Interpol the rise of environmental crime). Ce commerce illégal, particulièrement lucratif, contribue à la disparition des espèces sauvages.

Parmi d'autres agents publics, les douaniers sont habilités à contrôler la régularité de la détention ou de la circulation des espèces protégées.

Depuis l'adoption de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de

la biodiversité, de la nature et des paysages, les peines applicables en cas d'absence des permis ou certificats requis par la réglementation CITES ou en cas d'infractions commises en bande organisée ont été augmentées. Pourtant dans son bilan d'activité 2018, l'administration des douanes ne mentionne que 433 constatations portant sur des espèces protégées de faune ou flore, chiffre en diminution par rapport aux années précédentes alors que les trafics de plantes, d'animaux vivants et de produits dérivés explosent utilisant aussi le commerce par Internet.

Certes la mise en œuvre de cette convention exige une véritable expertise et des infrastructures spécifiques sécurisées et adaptées (zones de quarantaine...). A ce jour, il n'existe qu'une seule structure à Roissy qui permet de conserver les espèces protégées après saisie. Que deviennent alors les espèces vivantes saisies si elles ne peuvent être accueillies ? De tels espaces aménagés et dédiés sont indispensables sur l'ensemble du territoire, Outre-mer inclus, compte tenu de la richesse de la biodiversité et des trafics auxquels les espèces protégées donnent lieu. Des associations de protection de l'environnement dont la Ligue de protection des oiseaux (LPO) avaient

proposé de telles structures en Guyane, à Mayotte, à Marseille et à Bordeaux par exemple.

FACE À CETTE SITUATION, LA CGT REVENDIQUE

- Une formation accrue des douaniers aux missions environnementales et plus particulièrement des formations adaptées à la variété des listes CITES.
- La mise en place de cellules spécialisées dans la convention de Washington.
- L'organisation annuelle d'une réunion locale avec les autres administrations compétentes.
- Une collaboration renouvelée avec des professionnels (parcs zoologiques, vétérinaires...) et le monde associatif.
- La mise en conformité avec la réglementation pour que les animaux vivants puissent être conservés de manière temporaire dans des espaces aménagés et dédiés au niveau des directions interrégionales.
- D'autres missions douanières participent également à la préservation de la biodiversité comme la lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée.

POUR DE VÉRITABLES POLITIQUES PUBLIQUES D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES.

Pour la CGT, les implications sociales des transformations des modes de production et de consommation doivent être le fil conducteur de la transition écologique. De multiples outils sont à la disposition des pouvoirs publics pour agir en cohérence avec les objectifs affichés. Parmi ceux-ci la capacité des administrations des Finances à mettre en œuvre et à contrôler les réglementations environnementales doit être préservée et développer. Des services publics performants sont en effet un atout pour améliorer les performances énergétiques dans le secteur du bâtiment, dans les transports, dans les modes de production

et de consommation. Cela suppose de développer l'expertise, la compétence et l'efficacité des services économiques et financiers.

La Fédération s'est exprimée à de nombreuses reprises sur la nécessité de renforcer les missions de contrôle, d'investigation et d'expertise de nos administrations à l'opposé des réformes et de réorganisations en cours qui sapent l'action publique.

Pour ne prendre que quelques exemples dans le domaine de la transition énergétique, des normes ont été imposées aux constructeurs automobiles qui ont contribué à une modification importante du parc. Des normes existent pour la construction, la rénovation de l'habitat, pour l'équipement des logements... Selon le bilan d'activité 2018 de la DGCCRF, la rénovation thermique des bâtiments donne lieu à un grand nombre de plaintes des consommateurs.

Les enquêtes portent donc sur les éventuelles pratiques commerciales frauduleuses mises en œuvre par des professionnels. Sur 352 établissements contrôlés sur le territoire, 54 % des entreprises étaient en anomalie. Plus de la moitié de ces entreprises étaient pourtant détentrices du label RGE (reconnu garant de l'environnement).

Mais la capacité d'investigation de la DGCCRF n'a pas été pleinement mise à profit des consommateurs et de l'intérêt général par absence de moyens et de volonté politique. Certes, on a demandé aux agents de la DGCCRF des contrôles dont le bilan d'activité montre d'ailleurs l'intérêt. Mais l'urgence écologique exige des capacités d'expertise accrues au niveau des laboratoires, des investigations approfondies pour détecter et sanctionner les pratiques commerciales trompeuses. Ainsi, derrière les étiquettes, il y a des consommations énergétiques réelles qui peuvent ne pas correspondre

aux performances affichées mais cela suppose des moyens d'expertise publics.

La CGT revendique donc pour la DGC-CRF un rôle majeur d'acteur garant de l'ordre public économique. Cette notion recouvre toutes les autres : régulation concurrentielle des marchés, sécurité, protection économique des consommateurs. Cette administration doit devenir une véritable police économique.

Les missions aux Finances sont essentielles pour mener de véritables politiques publiques d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des émissions de GES. La question du prix du carbone apparaît centrale. La fédération des finances CGT développera dans ses prochaines publications les enjeux de la fiscalité environnementale ainsi que le rôle des banques et institutions financières et plus particulièrement de la banque centrale. —

ONU - « 17 OBJECTIFS POUR SAUVER LE MONDE »

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable>

